



Charte de fonctionnement Sport-Santé

Rappel du règlement intérieur de la piscine en cours :

- Chaussures/Savates interdites sur les plages de la piscine.
- HUILE solaire interdite .
- Maillot de bain obligatoire (caleçon de bain interdit).
- Bonnet de bain obligatoire.
- Tout enfant de moins de 8 ans ne sachant pas nager doit être obligatoirement accompagné d'un adulte.
- Le déshabillage et habillage doit s'effectuer obligatoirement dans les cabines individuelles.
- Pas de tenue habillée au bord du bassin.
- Suivre le protocole COVID recommandé à l'entrée de l'Etablissement
- **Douche savonneuse obligatoire**
- **Port du masque jusqu' au bord de la piscine peut être exigé selon protocole en cours**

Recommandations pour le bon déroulement des activités du Sport Santé :

- Présentation de votre carte aux cabinières piscine obligatoire pour accéder aux cours aquatiques
- **Les enfants sont interdits au sein des activités aquatiques**
**Le chapeau ou la casquette sont autorisés par-dessus le bonnet .
La ponctualité aux cours est recommandée, afin de faciliter le pointage, Pour cela (l'accès aux vestiaires sera possible 10 minutes avant le cours).
- L'entrée dans l'eau avant le cours n'est pas autorisée sur les créneaux non ouverts au public et sans la présence des MNS.
- Toute personne étrangère au programme sport-santé n'est pas autorisée à vous accompagner sur les activités même en période Arc-en-ciel.
- Votre carte individuelle de couleur donne accès au cours uniquement le jour correspondant.
- Pendant les vacances des périodes pourront être proposées sous le nom * Arc-En-Ciel » à volonté) . Vous pouvez participer à toutes les séances aquatiques et gym midi ou soir . Possibilité de modifications chaque saison.
- Après votre activité aquatique, l'accès à la baignade libre vous est autorisé au même titre que le public jusqu' à l'évacuation du bassin par les MNS en surveillance.
- Merci de bien vouloir vous engager à respecter ces conditions.
- **Si vous avez plus de 3 absences consécutives à votre cours, votre place pourra être attribuée à une autre personne en attente d'une (Sauf certificat médical de dispense), après un premier rappel qui sera fait par texto.**

Conditions particulières : COURS SUSPENDUS ou MODIFICATIONS du programme en cas de :

- Jours fériés
- Météo alerte forte pluie /orages/cyclonique
- Problèmes techniques / Formations secours éducateurs / absence MNS / organisation de stages adhérents / ateliers découvertes / journées spéciales (journée de la femme , journée de Noel , divers)

Spéciale COVID ou autres :

- *En raison d'évolutions ou de recommandations du protocole sanitaire de la commune ou de l'Etat, il est possible que le nombre de cours , de places adhérents et d'organisation générale du programme soient modifiés.*
- *La priorité sera donnée à la sécurité et nécessitera des modifications voire une suspension du programme à tout moment et jusqu'à nouvel ordre.*
- *Toute personne ayant voyagé à l'étranger devra automatiquement informer le service de ses dates de départ et de retour par Mail . Il lui sera demandé de reprendre les cours collectifs après 15 jours minimum.*

Numéros de téléphones utiles :

Service des sports Secrétariat : 0262 53 05 00

Sport Santé : 0693 22 76 01

Accueil piscine : 0262 53 99 61

Le Service des Sports de Sainte-Marie